

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D146

Séance du 25 février 2010 - Convocation du 18 février 2010

Compte rendu affiché le 5 février 2010

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Delphine ROGER

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, Mme GOYON, M. VALETTE, M. CLARET, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle FERNANDES, Mlle ROGER, M. MACHURAT, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

Absents représentés

Mme BROSSARD par Mme RIVE-OLLIVIER, Mlle COIN par Mlle FERNANDES, Mme BARTHOD par Mme ORIOL, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	25
Votants	29
Exprimés	23

Objet : Budget primitif 2010

Le projet de Budget Primitif 2010 a été présenté lors de la Commission des Finances du 22 février 2010. Il reprend les grands principes définis lors du **Débat d'Orientation** Budgétaires et les actions d'investissement à mener au cours de cette année. Ce projet a été élaboré dans une volonté de rigueur financière et d'ambition avec la poursuite d'une politique d'investissement soutenue et diversifiée.

La proposition de Budget Primitif 2010 et son rapport de présentation ont été adressés avec la convocation et précisés lors de la Commission des Finances du 22 février 2010. Le résultat de l'exercice 2009, ainsi que les restes à réaliser en investissement, ont été validés par le Trésorier. L'attestation du résultat sera annexée au Budget Primitif 2010. Conformément à la législation, le vote est opéré par chapitre. Les sections de fonctionnement et d'investissement sont proposées en équilibre.

La section de fonctionnement se présente ainsi :

Recettes réelles : 8 857 088.00 €

Dépenses réelles : 8 108 909.00 €

Dépenses d'ordre (dotations aux amortissements) : 320 000.00 €

Virement à la section d'investissement : 428 179.00 €

La section d'investissement est équilibrée à 4 059 918.60 € :

Recettes réelles : 2 873 739.60 €

Recettes d'ordre : 758 000.00 €

Virement de la section de fonctionnement : 428 179.00 €

Dépenses réelles d'investissement : 3 172 014.14 €

Reprise du déficit antérieur : 887 904.46 €

Le Conseil Municipal,

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2312-1 à L 2312-4,
- VU la loi d'orientation n°92-125 relative à l'Administration Territoriale de la République,
- VU la norme comptable M14,
- VU l'avis de la Commission des Finances en date du 22 février 2010,
- VU le débat d'orientations budgétaires en date du 28 janvier 2010,
- **ADOpte le Budget Primitif 2010 de la Commune de Neuville-sur-Saône équilibré à 8 857 088.00 € en section de fonctionnement (à l'unanimité) et à 4 059 918.60 € pour la section d'investissement (6 abstentions),**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes opérations relatives à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville, le 25 février 2010
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 01/03/2010
- Publication ou affichage le 01/03/2010
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 1^{er} mars 2010

